

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 5 mars 2018 à la salle municipale, sont présents les conseillers et conseillères : Gina Castelli, Éric Mageau, René Rivard, Chantal Lambert et Jean-Pierre Beaudoin sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent

Ouverture de la séance ordinaire à 19:31 heures.

1.1

Formant quorum sous la présidence de Madame Nathalie Bresse, mairesse, la séance est déclarée ouverte.

2.

2018-03-054 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture

1.1 Ouverture

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux:

3.1 Séance ordinaire du 5 février 2018;

4. 1^{re} période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

Aucune.

6. Information au conseil et correspondance

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de février 2018;

7. Rapports des comités

7.1 Finances – Subventions :

7.1.1 Adoption des comptes à payer;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Plan de formation 2018 pour les employés;

8.1.2 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) pour 2017;

8.1.3 Congrès 2018 – Rendez-vous québécois du loisir rural – Directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

8.1.4 Arrérages des taxes – vente pour taxes;

8.1.5 Contribution financière 2018 – Journal communautaire;

8.1.6 Programme soutien à l'action bénévole - volet loisirs et sports;

8.1.7 Achat d'ameublement pour la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville;

8.1.8 Frais non récurrents de la fibre – année 2017;

8.1.9 Dépôt d'un projet au PIQM-MADA 2018;

8.1.10 Achat de dix billets pour le souper spaghetti des pompiers;

8.1.11 Autorisation à un employé pour représenter la Municipalité à la Cour des petites créances dans le dossier numéro 450-32-019269-182;

8.1.12 Appui de la Municipalité au projet d'agrandissement de l'école La Source-Vive.

9. Adoption des règlements

9.1 Règlement numéro 638 – Vitesse sur le réseau routier municipal;

9.2 Règlements d'urbanisme numéros 624, 641, 642, 643, et 644.

10. Avis de motion à donner

Aucun.

11. Varia affaire nouvelle

Aucune.

12. 2^e période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : le mardi 3 avril 2018 à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 mars 2018 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2018-03-055 ^{3.1} **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018 :**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

^{4.}
1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 33)

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)

Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Bertrand Ash concernant :

- La Caisse Populaire, paye-t-elle pour les meubles ?
- Pourquoi investissez-vous dans les parcs ?

Monsieur Jacques Gourde concernant un commentaire pour la traverse de piéton. Il conseille de changer l'angle d'arrivée plus en amont.

Madame Maryse Labonté concernant les lumières au coin de la route 112 et du chemin Galipeau.

FIN DE LA 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 H 43.

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance pour le mois de février 2018 et en fait la lecture.

7.1.1

2018-03-056 COMPTES À PAYER :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 28 février 2018 au montant de **200 536.72 \$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2.1

RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame la Mairesse Nathalie Bresse :

- Donne de l'information concernant :
 - Les déchets sont actuellement à 160 \$ la tonne ;
 - Le compostage, en atelier de travail je vous avais convaincu d'aller avec Valoris. À partir d'avril se sera 56.65 \$ la tonne. Nous sauvons également de l'argent pour le transport, après 15 000 tonnes, le prix baisse ;
 - L'École, nous les avons rencontrés pour voir avec eux le terrain que l'on veut leur donner. L'École prendra la partie dont elle a besoin et si elle en a trop, elle nous le redonnera. Il y a eu une demande pour le Lab-école déposée vendredi dernier. Nous allons donner environ 23 000 p².

Madame Gina Castelli : Aucun.

Monsieur Éric Mageau :

- Donne de l'information concernant :
 - Des nouvelles statistiques des radars ;
 - Le MTQ, il n'y a pas eu de suivi à propos des lumières ;
 - Le déneigeur le 20 février, il a pris le clos ;
 - L'embauche d'un directeur adjoint aux travaux publics, il fera la surveillance des travaux à l'interne ;
 - L'avancement du dossier du garage municipal.

Monsieur René Rivard :

- Donne de l'information concernant :
 - La sortie de la programmation printemps 2018. Il y a une offre diversifiée pour tous les âges et nous avons une bonne participation ;
 - Un nouveau format pour le journal communautaire ;
 - Une personne de plus avec le grade de sauveteur ;
 - Les parcs, la directrice des loisirs permet d'avoir une approche dans le temps car la gestion de nos équipements ça se structure.

Madame Chantal Lambert :

- Donne de l'information concernant :
 - Les pompiers volontaires, nous sommes à la recherche de candidats.

Monsieur Jean-Pierre Beaudoin :

- Donne de l'information concernant :
 - Le centre communautaire, nous avons commencé à faire du compost et du recyclage. C'était un vrai succès, on était à 10% recyclage et 90% vidange. La semaine passée, nous avons renversé la balance, nous sommes maintenant à 80% compost, 10% recyclage et 10% déchets. Je souligne le travail de Jean Grenier. Mme Lavallière a assisté pour le classement des déchets.

8.1.1

2018-03-057 PLAN DE FORMATION DES EMPLOYÉS POUR L'ANNÉE 2018 :

CONSIDÉRANT QUE la volonté du Conseil est de donner accès à de la formation en lien avec leur travail, aux employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE nous avons eu une rencontre du comité des relations de travail et qu'un plan de formation pour l'année 2018 a été déposé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Chantal Lambert **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et approuve le plan de formation pour l'année 2018 tel que déposé par le comité des relations de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2018-03-058 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL) POUR L'ANNÉE 2017 :

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 112,608 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ses routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de la liste des interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QUE les vérificateurs doivent mettre une note aux états financiers de la Municipalité concernant l'utilisation de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ses routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3
2018-03-059 CONGRÈS 2018 - RENDEZ-VOUS QUÉBÉCOIS DU LOISIR RURAL – DIRECTRICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE:

CONSIDÉRANT QUE les 2, 3 et 4 mai 2018 à Venise-en-Québec aura lieu le cinquième rendez-vous du loisir rural;

CONSIDÉRANT QUE ce sont trois jours de formation, d'information et d'échange entre les responsables des loisirs en milieu rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité autorise la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire madame Marie-Pier Bisson-Côté à assister à ces trois journées les 2, 3 et 4 mai 2018 et que les frais d'inscription 110 \$; hébergement, transport, repas, environ 400 \$ soient payés par la Municipalité selon la politique en vigueur.

**Poste budgétaire : 02-700-00-310 – déplacement, etc.
02-700-00-454 – inscription.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4
2018-03-060 ARRÉRAGES DES TAXES – VENTE POUR TAXES :

CONSIDÉRANT QUE certaines propriétés devront faire l'objet de la vente pour taxes si aucun paiement n'est fait en date du 14 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE le montant des taxes dues sera ajusté en date du 14 mars 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner demande à la MRC du Haut-Saint-François de procéder à la vente pour non-paiement de taxes, les propriétés suivantes :

- Matricule 0235 54 4236; lots 1 386 840 et 1 386 841 4,863.66 \$

Plus les frais encourus et les taxes scolaires de chacun des lots.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5
2018-03-061 CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2018 – JOURNAL COMMUNAUTAIRE :

CONSIDÉRANT QUE chaque année la Municipalité accepte de verser une contribution financière au journal communautaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité accepte de verser la contribution financière prévue au budget pour un montant de 6,000.00 \$ au journal communautaire.

Poste budgétaire : 02-190-00-345

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6
2018-03-062 PROGRAMME SOUTIEN À L'ACTION BÉNÉVOLE - VOLET LOISIRS ET SPORTS :

CONSIDÉRANT QUE nous voulons faire une demande au programme de soutien à l'action bénévole pour notre projet d'installation d'un jeu de palets (Shuffleboard);

CONSIDÉRANT QUE nous devons avoir une résolution du conseil municipal pour l'engagement financier et l'appui au projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner confirme l'engagement financier de la municipalité pour le projet d'installation d'un jeu de palets (Shuffleboard) pour un montant de 1 500.00 \$.

Poste budgétaire : Fonds de roulement payé sur 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7
2018-03-063 ACHAT D'AMEUBLEMENT POUR LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'HÔTEL DE VILLE :

CONSIDÉRANT QUE les chaises à la salle du conseil municipal doivent être remplacées, car elles sont inconfortables et désuètes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise l'achat de 8 chaises pour la salle du conseil municipal, service des finances au montant de 3 076.40 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : Fonds de roulement payé sur 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.8
2018-03-064 FRAIS NON RÉCURRENTS DE LA FIBRE – ANNÉE 2017 :

CONSIDÉRANT QUE la MRC a dû procéder au changement des commutateurs du réseau de la fibre;

CONSIDÉRANT QUE nous devons payer la portion des frais basée sur la part de nos équipements branchés sur le réseau;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise le paiement de la facture de la MRC au coût de 2 205.48 \$ sans taxes, pour le paiement des frais basé sur la part de nos équipements branchés sur le réseau.

Poste budgétaire : 02-130-00-332.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.9
2018-03-065 **DÉPÔT D'UN PROJET AU PIQM-MADA 2018 :**

CONSIDÉRANT QU' un nouveau programme de subvention vient d'être disponible, soit le PIQM-MADA 2018 et que le projet d'ascenseur au Centre multifonctionnel est un projet admissible à la nouvelle subvention;

CONSIDÉRANT QUE pour être admissible à la subvention, la Municipalité doit s'engager à assumer une partie des frais;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.10
2018-03-066 **ACHAT DE DIX BILLETS POUR LE SOUPER SPAGHETTI DES POMPIERS :**

CONSIDÉRANT QUE chaque année les pompiers de la Régie intermunicipale des incendies d'East Angus organisent leur souper-bénéfice « Souper spaghetti » samedi le 21 avril 2018 à 16 h 30, à la Polyvalente Louis St-Laurent d'East Angus;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Chantal Lambert **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte d'acheter dix billets au coût de 12 \$ / billet pour le souper-bénéfice « Souper Spaghetti ».

Poste budgétaire : 02-110-00-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.11
2018-03-067 **AUTORISATION À UN EMPLOYÉ POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ À LA COUR DES PETITES CRÉANCES DANS LE DOSSIER NUMÉRO 450-32-019269-182 :**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc Bernier est appelé comme témoin dans le dossier numéro 450-32-019269-182;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc Bernier est la personne la plus qualifiée de la municipalité pour représenter la municipalité dans le dossier numéro 450-32-019269-182;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise monsieur Marc Bernier à représenter la municipalité dans le dossier numéro 450-32-019269-182 à la Cour des petites créances de Sherbrooke.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.12

2018-03-068 APPUI DE LA MUNICIPALITÉ AU PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE LA SOURCE VIVE :

CONSIDÉRANT QUE l'école la Source-Vive est actuellement à pleine capacité;

CONSIDÉRANT QUE l'École est en attente d'une réponse du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour une demande d'agrandissement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est en accord avec le projet d'agrandissement de l'école;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal s'est engagé auprès de la commission scolaire à donner une partie de terrain pour l'agrandissement de l'école;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSRS) a fait un sondage au sujet de l'agrandissement de l'école et de la relocalisation des élèves et que plus de 200 personnes ont signé la pétition;

CONSIDÉRANT QU' il a été envisagé de relocaliser les élèves dans une école d'une autre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des parents sont d'avis que les élèves ne doivent pas être relocalisés dans une autre école lors des travaux et qu'ils sont prêts à vivre avec les contraintes que cela impose;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner demande à monsieur Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, d'autoriser l'agrandissement de l'école la Source-Vive pour éviter des impacts majeurs importants pour les familles de la municipalité d'Ascot Corner.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de joindre à cette résolution les résultats de la pétition de l'agrandissement de l'école la Source-Vive demandés par la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.1

2018-03-069 RÉGLEMENT NUMÉRO 638 DÉTERMINANT LA VITESSE SUR LE RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL :

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 5 février dernier ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner adopte le projet de Règlement numéro 638 déterminant la vitesse sur le réseau routier municipal.

Ce règlement a pour objet d'établir les limites de vitesse sur le réseau routier municipal;

Le règlement numéro 638 déterminant la vitesse sur le réseau routier municipal est disponible pour les citoyens lors de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2018-03-070

9.2

RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉROS 624, 641, 642, 643 ET 644 :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU** d'adopter les premiers projets de règlements d'urbanisme portant les numéros :

- 624 « Règlement du Plan d'urbanisme »
- 641 « Règlement de lotissement »
- 642 « Règlement de zonage »
- 643 « Règlement de conditions d'émission du permis de construction »
- 644 « Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) »

Les présents règlements d'urbanisme ont pour objet de réviser le plan d'urbanisme, de remplacer les règlements d'urbanisme actuels de la Municipalité (zonage, lotissement et conditions d'émission des permis de construction) ainsi que d'ajouter un règlement d'urbanisme relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Copie des projets de règlements d'urbanisme jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation publique sera tenue le 26 mars 2018, à 18 h, à la salle municipale. Lors de cette assemblée de consultation, le Conseil expliquera les projets des règlements d'urbanisme et les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

12.

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 28.

**(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre du jour seulement)
Procédure à suivre pour poser une question.**

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Jacques Gourde concernant :

- La clôture brisée par les glaces, ça coutera combien ?
- La vente pour taxes, est-ce que c'est un dossier récurrent ?
- Le compostage au centre communautaire, les assiettes pourraient être plus grandes. Dans l'ensemble, c'était très bien ;
- Le suivi du recyclage du verre ;
- La rue du Lotus, est-ce les mêmes critères de construction de rue ? Manque-t-il une couche d'asphalte ? Il y a une grande fissure ;
- L'ascenseur au centre communautaire, est-ce que le monte-charge a été envisagé ?
- La pancarte endommagée par le déneigeur sur le chemin Roberge, c'est la pancarte qui annonce le petit pont ;
- Une demande de la résolution à savoir qui paye les bornes 911. Ça pourrait être payé en même temps que le permis de construction.

Monsieur Bertrand Ash concernant :

- Une demande à la MRC de procéder à l'acquisition d'une grenouillère ;

- A savoir, quel est le verre qui n'est pas recyclable.

Monsieur Serge Dubé concernant l'achat du brûleur à l'huile.

Madame Maryse Labonté concernant :

- Le journal communautaire, c'est une très grosse amélioration. Pour le dernier journal, ont-ils réduit la police ?
- Mesdames Lambert et Castelli, ont-elles eu des réunions.

FIN DE LA 2^{JÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 H 14.

^{13.}

2018-03-071 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE:

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **QUE** la séance ordinaire soit levée à 21 h 14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE : Mardi 3 avril 2018 à 19 h 30.

JONATHAN PICHÉ
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE

